

Nombre de Membres

Membre en exercice	Présents	Votants
09	08	09

Date de convocation  
28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **04 février** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **28 janvier 2022**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

**Présents** : Vivianne WIRBEL, Christophe MUNIER, Jean Paul DENIS, Jacky DIMNET, Clément ROLLOT, Damien SIMONNET, Cédric WALIGUNDA, Claudine MACHAL.

**Absents** :

**Procuration** : Maria PAIVA à Claudine MACHAL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul DENIS.

**Délibération n°20220204-DE-08**

**Objet : Mise à terme de la prise en charge des contrôle d'assainissement**

Madame Le maire **fait lecture** de la délibération n°20190111-02-DE concernant la prise en charge par la commune les diagnostics d'assainissement :

*« Le maire explique que depuis deux ans, la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx, pour les communes qui ont optées pour un assainissement individuel, a décidé de se mettre en conformité avec la législation en entreprenant un diagnostic de chaque installation.*

*Cette opération laisse une participation de 70 € par point de contrôle. Le maire propose au conseil municipal d'apporter à la communauté de communes un fond de concours de 70 € par point de contrôle.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'apporter à la communauté de communes*

*Côtes de Champagne et Val de Saulx un fond de concours de 70 € par point de contrôle ».*

Madame Le maire **explique** que cette délibération ne comportant pas de date limite de cette prise en charge, il est nécessaire de procéder à une mise à terme de la prise en charge des contrôles d'assainissement à compter de ce jour.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal **décide à l'unanimité**, de mettre à terme la prise en charge des diagnostics d'assainissement à compter du 04/02/2022.

Fait à Jussecourt-Minecourt le 04 février 2022

Le Maire,



Vivianne WIRBEL

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

ID : 051-215102906-20220204-20220204DE08-DE